

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le douze octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jannick RABILLÉ, Maire.

Étaient présents : Mme BELOTEAU Marie, Mme BRIAUD Audrey, Mme BUTON Sandra, Mme DAHAI Laurence, Mme GÉNÉRO Françoise, M. GOURAUD Éric, M. GUIET Cyrille, M. GUIONNET Anthony, M. JÉHU Gérard, Monsieur JUSTIN Jean-Gérard, Mme MINGUET Gaëlle, M. RABILLÉ Jannick.

Excusés : Mme CHARIÉ Stella (pouvoir à Mme BUTON Sandra), M. CHABOT Thierry, M. FERRÉ Hervé, Mme FERRÉ Dolorès (suppléante), M. SEMEGA Amadou (suppléant).

Présents : 12

Votants : 13

Date de convocation : 12 octobre 2022

Monsieur Gérard JÉHU a été désigné secrétaire de séance.

AVENANTS MARCHÉ DE TRAVAUX DES VESTIAIRES DU STADE DE FOOTBALL
Délibération n° 2022-10-17-001

Pour rappel, les travaux de réhabilitation du terrain de football et de ses infrastructures ont fait l'objet d'un marché de travaux en 12 lots. Des avenants sont nécessaires :

- Avenant n°02 : Lot 01 - terrassement VRD assainissement - BULTEAU TP
Moins-value pour non-réalisation de la cuve de gaz
Montant du marché avec avenant n°1 : 72 114.63 € HT
Nouveau montant : 69 864.63 € HT
Soit un avenant de - 2 250.00 € HT

- Avenant n°01 : Lot 02 – démolition / gros-œuvre – BALINEAU BATIMENT
Plus-value pour murs et refends porteurs / traitement des parements verticaux
Montant initial du marché : 106 400.69 € HT
Nouveau montant : 108 519.98 € HT
Soit un avenant de + 2 119.29 € HT

- Avenant n°01 : Lot 05 – menuiseries extérieures aluminium – BERNARD TRINEAU
Moins-value pour grille d'habillage en acier galvanisé
Montant initial du marché : 26 840.97 € HT
Nouveau montant : 24 200.50 € HT
Soit un avenant de - 2 640.47 € HT

- Avenant n°01 : Lot 08 – carrelage / faïence – BARBEAU
Plus-value pour SEL sous carrelage
Moins-value pour suppression SPEC sous faïence
Montant initial du marché : 19 183.46 € HT
Nouveau montant : 19 183.46 € HT
Soit un avenant de 0 € HT

- Avenant n°01 : Lot 09 – Peinture - BOCQUIER
Plus-value pour murs intérieurs existants des vestiaires
Montant initial du marché : 8 362.96 € HT
Nouveau montant : 11 464.59 € HT
Soit un avenant de 3 101.63 € HT

Département de la Vendée
Arrondissement des Sables d'Olonne
COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR GRACQ
Conseil Municipal du 17 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 26/10/2022
Reçu en préfecture le 26/10/2022
Publié le 
ID : 085-218502771-20221017-20221017001-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Considérant la nécessité de signer les avenants mentionnés ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Accepte la signature des avenants mentionnés ci-dessus au marché de travaux des vestiaires du stade de football ;

Autorise le Maire à signer tous documents administratifs nécessaires à l'application de cette décision;

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget;

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jannick RABILLÉ



Département de la Vendée
Arrondissement des Sables d'Olonne
COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR GRACQ
Conseil Municipal du 17 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 26/10/2022
Reçu en préfecture le 26/10/2022
Publié le 
ID : 085-218502771-20221017-20221017002-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le douze octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jannick RABILLÉ, Maire.

Étaient présents : Mme BELOTEAU Marie, Mme BRIAUD Audrey, Mme BUTON Sandra, Mme DAHAI Laurence, Mme GÉNERO Françoise, M. GOURAUD Éric, M. GUIET Cyrille, M. GUIONNET Anthony, M. JÉHU Gérard, Monsieur JUSTIN Jean-Gérard, Mme MINGUET Gaëlle, M. RABILLÉ Jannick.

Excusés : Mme CHARIÉ Stella (pouvoir à Mme BUTON Sandra), M. CHABOT Thierry, M. FERRÉ Hervé, Mme FERRÉ Dolorès (suppléante), M. SEMEGA Amadou (suppléant).

Présents : 12

Votants : 13

Date de convocation : 12 octobre 2022

Monsieur Gérard JÉHU a été désigné secrétaire de séance.

AVENANT MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LIAISONS DOUCES DU BOURG
VERS LE LOTISSEMENT MOULIN MOIZEAU
Délibération n° 2022-10-17-002

Pour rappel, le marché de travaux d'aménagement de liaisons douces du bourg vers le lotissement du Moulin Moizeau a été attribué à l'entreprise COLAS.

Un avenant est nécessaire pour les travaux suivants : canalisation des eaux de ruissèlement en partie basse de la rue du Coteau.

Montant initial du marché : 174 850.00 € HT

Nouveau montant : 178 602.00 € HT

Soit un avenant de + 3 752.00 € HT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Considérant la nécessité de signer l'avenant mentionné ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Accepte la signature de l'avenant mentionné ci-dessus au marché de travaux d'aménagement de liaisons douces du bourg vers le lotissement Moulin Moizeau;

Autorise le Maire à signer tous documents administratifs nécessaires à l'application de cette décision;

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget;

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jannick RABILLÉ

